

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4627)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 39

présenté par
M. Brun

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La prorogation du Passe sanitaire, au delà du 15 novembre, est injustifiée alors que la situation sanitaire est sous contrôle et que le taux de vaccination de la population adulte française avoisine les 90%.

Ce passe sanitaire a par ailleurs ralenti l'activité de certains secteurs économiques importants comme la restaurations, les bars, la vie culturelle ou les salles de sport.